



Consultation de mon compte bloquée par la banque

Par **Lustukru**, le **20/04/2016** à **08:04**

Bonjour,

Après avoir dépassé mon découvert pendant plusieurs mois, j'ai pu régler la situation. A ce jour mon compte est créditeur. Mes salaires y sont versés. Depuis 1 semaine, je n'ai plus accès à la consultation de mon compte. Je ne peux plus utiliser MON argent pour payer quoi que ce soit (notamment nourrir ma fille, payer mon loyer). Mes prélèvements sont également rejetés. J'ai donc envoyé un formulaire pour que la banque me renvoie mon code d'accès. Je reçois un message d'une conseillère me demandant de la recontacter.

J'ai envoyé un 2ème formulaire toujours pour avoir mon code d'accès. Pas de réponse.

Est-ce légal ? Quel recours puis-je avoir ?

Cordialement.

Par **youris**, le **20/04/2016** à **09:10**

bonjour,

que vous a répondu votre conseillère que vous deviez contacter ?

salutations

Par **Tisuisse**, le **20/04/2016** à **09:10**

Bonjour,

La banque vous propose un rendez-vous avec votre conseiller, le mieux serait d'y aller, non ?

Par **Lustukru**, le **20/04/2016** à **12:25**

Le compte bancaire et donc l'agence sont aux Antilles. Je vis à Paris donc je ne peux pas y aller. Je ne peux pas téléphoner puisque mon prélèvement a été rejeté donc ma ligne a été coupée et je ne peux pas payer puisque mon compte est bloqué. Par mail, elle ne me répond pas sur les raisons de ce blocage. Et c'est le même message qui m'est envoyé.